

Au 21 décembre 2018

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série O du Fonds de titres à court terme et à taux variable Lysander-Canso (le « **fonds** ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Lysander Funds Limited au 1 877 308-6979, faites parvenir un courriel à manager@lysanderfunds.com ou visitez le site www.lysanderfunds.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu			
Code du fonds :	LYZ8050	Gestionnaire du fonds :	Lysander Funds Limited
Date de création de la série :	Le 18 septembre 2013	Gestionnaire de portefeuille :	Canso Investment Counsel Ltd.
Valeur totale du fonds au 30 novembre 2018 :	185 789 800 \$	Distributions :	Trimestriellement (mars, juin, septembre et décembre)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Le RFG n'est pas disponible car aucune part de cette série n'a encore été émise.	Placement minimal :	Établi à l'appréciation de Lysander Funds Limited

Dans quoi le fonds investit-il?

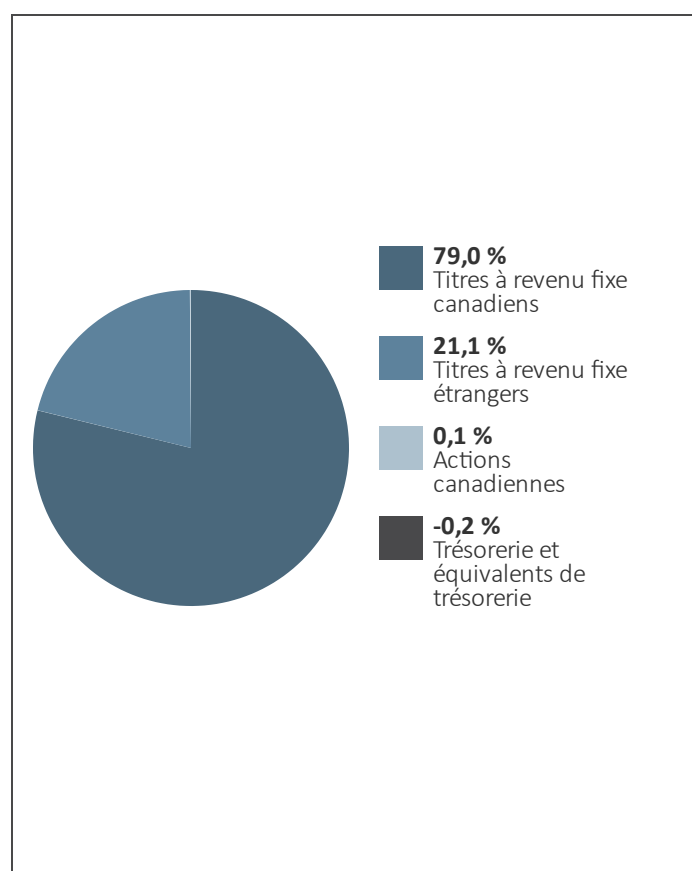
Le fonds est un fonds de titres à revenu fixe qui investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe à court terme et de titres de créance à taux variable. Le fonds peut acheter des titres d'émetteurs étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 novembre 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 novembre 2018)

Banque de Montréal, obligations de sociétés, obligations à taux variable, 1 ^{er} févr. 2023 (CDOR sur 3 mois +19)	10,1 %
Banque de Nouvelle-Écosse, obligations à taux variable, 2 avril 2020 (CDOR trimestriel +18)	9,7 %
Banque Royale du Canada, obligations de sociétés, obligations à taux variable, 23 mars 2020 (CDOR sur 3 mois +36)	6,3 %
Metlife Global Funding I, obligations à taux variable, 27 sept. 2019 (CDOR sur 3 mois +35)	6,0 %
Banque TD, obligations à taux variable, 18 févr. 2020 (CDOR trimestriel +54)	5,8 %
Lloyds Bank PLC, obligations à taux variable, 11 juill. 2023 (CDOR sur 3 mois +55)	5,3 %
Enbridge Inc., obligations à taux variable, 24 mai 2019 (CDOR trimestriel +59)	5,0 %
Kraft Canada Inc., obligations à taux variable, 6 juill. 2020 (CDOR trimestriel +105)	4,9 %
AT&T Inc., obligations à taux variable (LIBOR trimestriel +118), 12 juin 2024 (\$ US)	4,8 %
Banque Royale du Canada, obligations à taux variable, 11 févr. 2020 (CDOR sur 3 mois +54)	3,5 %
Pourcentage total des dix principaux placements	61,4 %
Nombre total de placements	51

Répartition des placements (au 30 novembre 2018)



Au 21 décembre 2018

Quels sont les risques associés à ce fonds?

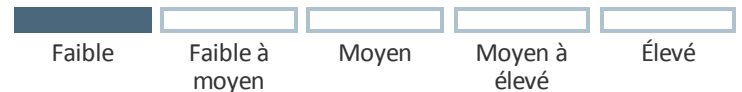
La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Lysander Funds Limited estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.



Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de série O du fonds au cours des 4 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds place les parts de série O aux termes d'un prospectus simplifié depuis moins de une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds place les parts de série O aux termes d'un prospectus simplifié depuis moins de une année civile.

Au 21 décembre 2018

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds place les parts de série O aux termes d'un prospectus simplifié depuis moins de douze mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- envisagent de détenir ce placement à moyen terme;
- souhaitent surtout recevoir un revenu en intérêts.

Un mot sur la fiscalité

En règle générale, vous devez payer de l'impôt sur votre quote-part des gains du fonds, ainsi que sur les gains en capital imposables que vous réalisez au rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction du taux d'imposition qui s'applique à vous et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre placement dans un compte non enregistré, les distributions de revenu et de gains en capital imposables du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour souscrire, posséder et vendre des parts de série O du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais d'acquisition

Il n'y a aucuns frais d'acquisition lorsque vous achetez des parts de série O du fonds.

Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion de la série sont négociés au cas par cas avec le gestionnaire, mais ils n'excéderont pas les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A du fonds, qui sont actuellement de 1,05 %. Les frais de cette série ne sont pas disponibles car aucune part de cette série n'a encore été émise.

Au 21 décembre 2018

Renseignements sur la commission de suivi

Lysander Funds Limited ne verse pas de commission de suivi pour cette série du fonds.

Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de cette série du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de gestion	Vous payez des frais de gestion à Lysander Funds Limited pour les services qui vous sont fournis. Le montant de ces frais est négocié au cas par cas avec le gestionnaire, mais ils n'excéderont pas les frais de gestion payables à l'égard des parts de série A du fonds, qui sont actuellement de 1,05 %.
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du montant du rachat ou de l'échange si vous demandez un rachat ou faites un échange dans un délai de 30 jours d'une souscription. Ces frais sont remis au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut vous demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts échangées, frais que vous négociez avec la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information qui renferment des renseignements plus détaillés, communiquez avec Lysander Funds Limited ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Lysander Funds Limited

100 York Blvd, bureau 501
Richmond Hill (Ontario) L4B 1J8
Appel sans frais : 1 877 308-6979
Courriel : manager@lysanderfunds.com
www.lysanderfunds.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée Comprendre les organismes de placement collectif, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.